Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_141-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, VINET Liliane, PASQUET Nathalie, ROUXEL Frédérique, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, LEHAGRE Alain, JUGDÉ Jean-Claude, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, SIMON Mélanie, CHARDINNE DELISLE Laurène, DEFRANCE Matthieu, ALIAGA Marie, MAREAU Yannick, LE COLLETER Gwénolé

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), GALLIER Maxime (Mandataire VINET Liliane), BIGOT Yves (Mandataire PASQUET Nathalie), IGHAFI Ilyes (Mandataire SIMON Mélanie), GREIVELDINGER Jacques (Mandataire AMELOT Delphine), POSTEC Christelle (Mandataire ROUXEL Frédérique), DELAUNAY Myriam (Mandataire CHARDINNE DELISLE Laurène)

CHUBERRE PHILIPPE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2025_141 FINANCES LOCALES - ASSOCIATIONS - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUBVENTION SUR PROJET- MOLKY

(Rapporteur : PASQUET Nathalie)

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29 ;*

***VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 9-1 ;*

***VU** la délibération n°2025_002 du 6 février 2025 portant vote du budget primitif de la commune ;*

***VU** la délibération n°2025_040 du 3 avril 2025 portant vote des subventions_associations sportives et de loisirs*

***CONSIDÉRANT** que les associations présentes sur le territoire occupent une place essentielle et contribuent à la cohésion sociale et développement d'actions présentant un intérêt général et qu'il i y a lieu de soutenir leurs actions en leur versant des subventions sur projet à leur demande.*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 4 décembre 2025.*

Chers collègues,

En sus de l'octroi de subventions de fonctionnement mais également de subventions en nature (mise à disposition à titre gratuit d'équipements ou locaux communaux), la commune octroie des subventions sur projet, conditionnées à la réalisation effective dudit projet,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_141-DE

C’est dans ce cadre que la commune propose d’octroyer une subvention sur projet d’un montant de **800 euros** au profit de l’association « MOLKKY CLUB GRÉGORIEN ».(achat d’équipements).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ D’AUTORISER le versement de la subvention sur projet précitée, d’un montant de 800 euros ;

2°/ DE DIRE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 11 décembre 2025

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	CHUBERRE Philippe